

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 14
Présents : 09
Pouvoirs :

BUREAU DELIBERATIF SÉANCE DU 03 AVRIL 2018

Délibération BT2018/04/03-17 – Demande d'une subvention auprès du Fonds interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour le financement de la mise à disposition d'une intervenante sociale au Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil en 2018

Rapporteur : Brigitte MARSIGNY, 6^{ème} Vice-Présidente

DATE DE CONVOCATION : Mercredi 28 mars 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, GENESTIER Jean-Michel, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARSIGNY Brigitte, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : MM. BAILLY Dominique, DEMUYNCK Christian, KLEIN Olivier, MARTIN Pierre-Yves, SCHLEGEL Éric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Michel GENESTIER

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 et 107,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 de délégation d'attributions du Conseil de territoire au Bureau et notamment l'article 3,

CONSIDÉRANT l'appel à projets 2018 du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (hors vidéoprotection),

CONSIDERANT que la mise à disposition, par Grand Paris Grand Est, d'une intervenante sociale au Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projets FIPDR 2018,

CONSIDERANT que la mise à disposition, par Grand Paris Grand Est, d'une intervenante sociale au Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil a commencé le 01/01/2018 pour une durée minimale d'un an,

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel de la mise à disposition d'une intervenante sociale au Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil sur l'année 2018 tel que :

- Le coût total éligible prévisionnel du projet s'élève à 43 653,58 € HT,
- La subvention sollicitée auprès du FIPDR s'élève à 26 000 €,
- L'autofinancement prévisionnel du projet par Grand Paris Grand Est s'élève à 17 653,58 €.

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

DECIDE d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « mise à disposition d'une intervenante sociale au Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil » en 2018.

AUTORISE le Président à solliciter auprès du FIPDR une subvention de 26 000 € pour le financement de la mise à disposition d'une intervenante sociale au Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil en 2018.

AUTORISE le Président à remplir toutes les formalités y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 03/04/2018.



Le Président,



Michel TEULET

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le 13 AVR. 2018
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière

